

GAM : DÉJÀ FINI ?

Mesure phare de la réforme des greffiers, selon les syndicats signataires du protocole (UNSA SJ et FO/SDGF), le greffier assistant des magistrats (GAM) aura fait illusion moins de 2 ans.

L'expérimentation, débutée en octobre 2014, se poursuit toujours et uniquement au parquet. Cela veut dire qu'en 2 ans, l'administration n'est pas encore capable de généraliser cette fonction, dans toutes les juridictions et aussi bien au greffe qu'au Parquet. **POURQUOI ?**

La fonction de GAM n'a pas été ciblée dans les emplois fonctionnels, seul le responsable du service d'assistance aux magistrats l'est. **COMMENT JUSTIFIER UNE TELLE INJUSTICE ?**

L'apparition du juriste assistant, instauré par loi du 8 août 2016, se fait sur le périmètre d'intervention du GAM. L'administration clôt ainsi cette innovation qui d'ailleurs n'en était pas une.

Où sont ceux qui parlaient d'un accord quasi historique reconnaissant enfin les compétences des greffiers ?

Les syndicats signataires sont muets !

Leur silence est assourdissant !

Comment ces deux organisations ont-elles pu se laisser bernier par l'administration qui leur a proposé... la même chose qu'en 2003, lors du passage des greffiers en CII ? Faut-il y voir de l'incompétence ou du cynisme ?

Le greffier assistant du magistrat ne pourra réellement exister que lorsque les greffiers passeront en catégorie A.